

## DÉLIBÉRATION N°DL20220085 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 06/05/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL (à partir de 18 h 50) ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M Pierre-Mary DESHAYES

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Jean-Marc LAVAL a donné procuration à Mme Sylvie THEILLARD (jusqu'à 18h50)

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

#### SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Axel DUGUA.

**RÉSEAU DES CENTRES-VILLES DURABLES ET DE L'INNOVATION (CVM) - ADHÉSION DE LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND**

**M. Jean-Luc DEGRAIX** expose ce qui suit :

« Centre-Ville en Mouvement » (CVM) est une association créée en 2005 à l'initiative de parlementaires, d'élus locaux et consulaires de toutes sensibilités, attachés à la redynamisation et au renouveau des cœurs de villes.

Cette plateforme d'échanges est structurée autour de hauts fonctionnaires, de chercheurs, de représentants de l'Association des Maires de France (l'AMF), et de consulaires, qui partagent leurs expériences dans des domaines tels que : la logistique urbaine, la mobilité, l'énergie, l'urbanisme, le commerce, l'artisanat, les nouvelles technologies...

L'association compte aujourd'hui plus de 647 collectivités membres (villes telles que Sénas, Guise, Boën-sur-Lignon, Pézenas, Avignon, Toulon, Dijon, Bayonne, Besançon, Aix-en-Provence, Reims, Nancy, Cherbourg-Octeville, Nice, Dunkerque, Châteaurenard, Chambéry, Dax, Marseille, Aurillac, Nanterre, Poissy...) ou encore des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) telles que les CCI de Bordeaux, Saint-Etienne Lyon, la CMA Bouches du Rhône, des Sociétés d'économie Mixte (SEM) comme la SEMPRO du Plessis Robinson, et des Communautés d'Agglomération qui enrichissent le réseau de leurs expériences et de leurs innovations.

L'association est également soutenue par de nombreux partenaires publics et privés (Clear Channel, Casino, EDF Collectivités, La Poste, Heineken France Boissons...).

Chaque année, de nombreux événements sont organisés pour les membres du réseau, tels que des séminaires, des invitations à des salons comme « Franchise Expo Paris », des observatoires sur des thèmes concrets comme la logistique urbaine, le stationnement, le foncier, la gestion de centre-ville. Des visites de terrain dans des villes du réseau (Epernay, Marseille, Besançon, Mulhouse, Mâcon, Bayonne, Lisieux, Saint-Etienne, Issoire...) mettent également à l'honneur la réalisation de projets innovants de collectivités membres. Point fort de cette association : les Assises Nationales du Centre-Ville, qui ont lieu chaque année, où plus de 1000 élus et spécialistes du centre-ville se rassemblent autour de tables rondes et d'ateliers techniques. En parallèle des Assises, CVM organise un salon « centre-villeexpo » qui permet aux élus et villes présentes de rencontrer de nombreux porteurs de projets, de concepts innovants, des entreprises privées, publiques...

Devenir membre du réseau « Centres-villes durables et de l'innovation » issu de l'association « Centre-Ville en Mouvement » permet notamment à la collectivité :

- d'intégrer un réseau de collectivités et de bénéficier de ses ressources,
- de mettre en avant les actions et projets innovants du centre-ville,
- de rencontrer des acteurs de l'innovation, et des spécialistes des centres-villes,
- de participer aux journées de rencontre du réseau, séminaires, ateliers, observatoires, visites terrain dans les centres-villes en France et à l'étranger,
- de partager les meilleures expériences et les bonnes pratiques,

- d'obtenir des documents, comptes-rendus, actes concrets grâce à la plateforme du réseau.

Il est précisé dans l'article 13 des statuts de l'association que les membres du réseau n'ont pas la qualité de membres de l'association mais ils seront représentés au conseil d'administration de l'association « Centre-ville en mouvement » par deux de leurs membres choisis annuellement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** l'adhésion de la ville au « réseau des centre-villes durables et de l'innovation » issu de l'association « Centre Ville en Mouvement », pour un montant de 1000€,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant , à signer la demande d'adhésion au réseau et tout document s'y rapportant,
- **d'imputer** la dépense correspondante au chapitre 011, article 6281 pour l'année 2022.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 17/05/2022

Le maire,

Hervé REYNAUD